INAUGURATION D'UN SEMINAIRE DE FORMATION EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS AU PROFIT DES PROFESSIONNELS ET CADRES DE LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

Dans la ligne d'action de sa politique destinée à apporter sa contribution à la formation des acteurs de la commande publique, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a procédé, le mardi 13 septembre 2016, à l'inauguration d'un programme de formation en passation de Marchés Publics à l'intention de 170 professionnels et cadres de la région métropolitaine de Portau-Prince. Doter les Agents de l'État, des organismes autonomes, des entreprises publiques et des Collectivités Territoriales, de capacités pouvant leur permettre de passer des marchés publics dans les conditions prévues par la Loi, tel est l'objectif principal de cette activité.

Cette cérémonie placée sous le haut patronage du Premier Ministre, Monsieur Enex J. Jean- Charles, a eu lieu à l'hôtel Le Plaza. Elle réunissait de nombreuses personnalités, notamment, Madame Gessy Petit Frère, Ministre du Commerce et de l'industrie, , Monsieur Antoine Atouriste, Coordonnateur de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue, Monsieur Dugas Ghisler, Directeur Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Monsieur Jean François Sonel, Directeur Général de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers, Monsieur Alix Célestin, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale, Monsieur Bénito Dumay, Directeur Général de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Monsieur Antoine Verdier, Coordonnateur Général, a, i de l'Office de Management et des Ressources Humaines, Monsieur Charles Cadet Coordonnateur général de la Commission de réforme des finances publiques et de gouvernance économique, Madame Romina Kirkagacli, Spécialiste en Passation des Marchés Publics de la Banaue Interaméricaine Développement.

Les propos d'ouverture ont été prononcés successivement par le



Coordonnateur de la CNMP, Monsieur Florient Jean Mari

Coordonnateur de la CNMP, Monsieur Florient Jean Mari et le Premier Ministre, Monsieur Enex J. Jean-Charles qui ont, tour à tour, mis en évidence l'importance de ces assises. Pour Monsieur Jean Mari, cette session d'études s'inscrit dans le cadre des innovations introduites au niveau du processus de formation des fonctionnaires de l'administration publique, engagés dans la passation des marchés. Elle se distingue, a-t-il souligné, à plusieurs égards, de toutes celles qui l'ont précédée, car, c'est la

première fois que seront regroupés séparément ces hauts cadres de

l'administration publique. Selon le coordonnateur de la CNMP, les objectifs poursuivis, tels que définis dans les documents de travail, revêtent sans équivoque un caractère éminemment important pour le renforcement du système. Plus loin, il a renchéri en souhaitant que ces assises débouchent sur des résultats probants. En effet, a-t-il déclaré, « Un des objectifs majeurs de cette session est, sans doute, le suivi et les conséquences qui, nous l'espérons, découleront de ces assises. Chaque participant devra l'avoir clairement à l'esprit afin que, durant ces travaux, à partir des problèmes soulevés, on réfléchisse à des solutions susceptibles d'être appliquées dans un proche avenir ». Monsieur Florient a terminé ses propos en exprimant toute l'importance qu'il attache aux rapports qui seront produits dans tous les groupes de travail.

Prenant, à son tour, la parole pour donner le coup d'envoi des travaux, le Premier Ministre a déclaré que «les personnes visées ont vraiment besoin de connaître les règles et les procédures de passation de marchés publics afin de mieux appréhender l'impact de leurs gestes chaque fois qu'il leur revient d'intervenir dans le processus passation et d'exécution d'un marché public». Il a profité de l'occasion pour renouveler son support à la réforme entreprise par la CNMP, à travers la suivante: « Nous phrase appuyons



Le Premier Ministre, Monsieur Enex J. Jean-Charles

fermement la CNMP dans cette dynamique qui vise, à terme, à faire des marchés publics une véritable locomotive pouvant entraîner les autres secteurs du pays dans la voie de la croissance économique ».

En ce qui a trait aux participants, le Chef du Gouvernement a déclaré que ces derniers jouent un rôle non négligeable



Vue partielle de l'assistance

dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics et au'ils sont également tenus de maîtriser les savoirs et les savoir-faire pour que leurs interventions ne soient handicap un au bon fonctionnement du système : « Je vous invite à mettre à profit les connaissances et expériences des animateurs qui sont des techniciens chevronnés et qui se rendent disponibles

pour partager leurs sciences avec vous. Que par des débats de qualité, vous

puisiez la quintessence de ce qui est actuellement disponible afin de faire bouger le système dans la bonne direction », a-t-il conclu.

Il est important de signaler que les sessions planifiées répondent aux impératifs règlementaires définis à l'article 10, alinéa 7, de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, qui dispose ce qui suit : « Contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions d concession d'ouvrage de service public ».

Le programme de formation s'étendra jusqu'au 16 novembre 2016. Il touchera quatre catégories d'acteurs intervenant à un niveau ou à un autre dans les processus de passation et d'exécution des marchés publics. Il s'agit des Comptables publics et des Contrôleurs financiers, des Techniciens de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, des Conseillers juridiques de l'administration publique, des cadres des municipalités de la région métropolitaine de Port-au-Prince.

La méthodologie adoptée pour cette formation, facilitera le traitement de tous les thèmes fondamentaux liés aux marchés publics. On peut citer, entre autres, le cadre légal et institutionnel des marchés publics, l'étude des documents types élaborés par la CNMP, relatifs aux marchés de fournitures, de service, d'informatique, de prestations intellectuelles et de conventions concession d'ouvrage de service public ou Build Operate and Transfer (BOT).

Les séances de travail seront animées par des techniciens de la CNMP, des experts en Droit des Marchés Publics et des professeurs d'Université.

Il reste à souhaiter que cette session soit une réussite!